

SOSLM 56/5

321

(1939)



naux et enclanchements

Installation du block automatique entre
Cannes la Bocca et Menton et entre Nice-
Ville et Nice-St-Roch

	C.D.	14.3.39	38	V	4°
	C.A.	15.3.39	34	V	3°
mission des					
Marchés		4.5.39			
(s)	C.D.	17.10.39	22	IV	

Installation du block automatique entre Cannes la Bocca
et Menton et entre Nice-V. et Nice-St-Roch

17 Octobre 1939

321

17 octobre 1939

QU. IV - Travaux de la section de la
ligne Cannes-Menton

(s) p. 22

M. LE PRESIDENT - Quelle est la situation en ce qui concerne les travaux exécutés sur la section Cannes-Menton en vue du Congrès Eucharistique de 1940 ?

M. LE BESNERAIS - Ils sont, en principe, suspendus. Cependant, on achèvera les travaux de signalisation présentant un état d'avancement suffisant, parce qu'en tout état de cause, ils nous seront très utiles.

COMMISSION DES MARCHES DES CHEMINS DE FER

Extrait du Procès-Verbal de la séance du jeudi 4 mai 1939

SUD-EST

Equipement en block automatique par signaux lumineux de la section de ligne comprise entre Cannes-La-Bocca et Menton, et Nice et Nice St-Roch (n° 3910) (13.273.700 fr).
Rapporteur M.JULIEN

M.JULIEN, Rapporteur, fait connaître qu'à la suite d'un appel d'offres adressé à 5 entreprises, les travaux des trois tronçons envisagés ont été partagés entre les entreprises qui ont adressé les propositions les plus avantageuses: Westinghouse, Cie de Signaux et d'Entreprises Electriques, Société Mors.

L'autorisation d'exécuter ces travaux d'urgence a été demandée au Contrôle Technique et une décision approbative est actuellement soumise à la signature du Ministre, ainsi que le confirme M.FAVIERE.

Compte tenu de la variation des conditions économiques entre Juillet 1937 (date des derniers travaux analogues) et Avril 1939, on observe une diminution de prix de l'ordre de 10 %. Le Rapporteur ne présente donc pas d'objection. Il demande, cependant, si la répartition des travaux entre trois entreprises différentes n'obligera pas, dans l'avenir, le Chemin de fer à s'adresser toujours au mêmes maisons pour la fourniture des pièces de rechange.

Le Représentant de la S.N.C.F. indique que l'équipement est le même et que tout le matériel, à l'exception des relais, est fourni par la S.N.C.F. Aucune difficulté n'est à craindre en ce qui concerne les relais, car les trois Sociétés chargées des travaux ont équipé de nombreuses sections sur le réseau français et on possède en permanence les pièces de rechange nécessaires.

M.FAVIERE, consulté, confirme ces renseignements.

Sur la proposition du Rapporteur, la Commission émet un Avis favorable.

15 mars 1939

821

3^e) Installation du block automatique entre Cannes La Bocca et Menton et entre Nice-Ville et Nice-Saint-Roch (26 M.)

M. JACQUET, Rapporteur, rappelle que l'installation du block automatique entre Cannes La Bocca et Menton et entre Nice-Ville et Nice-Saint-Roch figure au programme de travaux complémentaires de l'exercice 1939, que le Conseil a approuvé dans sa séance du 9 novembre dernier.

Il précise qu'en tout état de cause, l'équipement en block automatique de la section Cannes-Vintimille est justifié par l'importance de la circulation normale sur cette artère; de plus, il est exigé par la sécurité et il s'avère rentable. Mais, en raison de la tenue, à Nice, du Congrès Eucharistique, du 4 au 8 septembre 1940, l'installation du block s'impose d'urgence. En effet, ce Congrès attirera dans la région de très nombreux voyageurs et donnera lieu à des transports massifs, auxquels il conviendra de satisfaire dans les meilleures conditions. Il y a là une question de prestige national, sur laquelle il est superflu d'insister.

Il est convaincu, d'ailleurs, que le Ministre des Travaux Publics ne sera pas insensible aux arguments qu'il vient d'énumérer sommairement et donnera, sans délai, à la Société Nationale, les autorisations nécessaires.

Le Rapporteur propose donc au Conseil d'approuver le projet qui lui est soumis.

M. LE PRESIDENT met aux voix la proposition du Rapporteur, qui est adoptée à l'unanimité.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

—
Conseil d'Administration

—
Séance du 15 mars 1939

—
III - Marchés et commandes

V - Projets

3°) Installation du block automatique entre)
Cannes La Bocca et Menton et entre (Rapporteur :
Nice-Ville et Nice Saint-Roch (26 mil-)
lions). (

adopté

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du.....15 MARS 1933.....193

(Question N°.....4/3.....)

Région du Sud-Est
-----Installation du block
automatique entre
Cannes La Bocca et
Menton et entre
Nice-Ville et Nice St Roch
-----NOTE JUSTIFICATIVE

La circulation sur la ligne de la Côte d'Azur, dont le tracé n'est pas excellent, a toujours présenté des difficultés.

L'accroissement du mouvement des voyageurs, hivernants, baigneurs et touristes qui fréquentent la Côte d'Azur, tant en été qu'en hiver, a conduit à augmenter la charge des trains; dans la période des fêtes (Carnaval par exemple) de nombreux trains doivent être dédoublés.

Au surplus, pour faire face à la concurrence automobile et donner aux usagers le maximum de facilités, un service d'autorails, très chargé, a dû être superposé à la circulation normale des trains.

Les difficultés de circulation se trouvent particulièrement graves dans la section Cannes-Menton dans laquelle, à la circulation à grande distance, s'ajoute une circulation locale entre les grands centres de la Côte d'Azur. Les difficultés de circulation de cette Région provoquent des désheurements qui se répercutent sur tous les parcours, parfois jusqu'à Paris.

Depuis longtemps cette situation préoccupait les Services intéressés qui s'étaient finalement orientés

vers l'équipement de la ligne en block automatique, solution qui permet d'améliorer cet état de choses dans les conditions les plus économiques.

Cette installation du block avait été retenue par la Société Nationale lors de l'examen d'ensemble des projets de l'espèce parmi les plus urgents à réaliser.

Il n'a pas été compris au programme quadriennal en raison de l'urgence qu'il présente en fonction du Congrès Eucharistique de 1940.

Ce Congrès doit drainer sur la Côte, entre le 4 et le 8 Septembre 1940, un nombre particulièrement important de voyageurs: on envisage la possibilité d'un transport de 4 à 500 000 congressistes, ce qui représente 80 à 85 trains supplémentaires par jour. La nécessité de faire face à ces transports massifs entraîne l'obligation de réaliser un certain nombre d'installations et, tout particulièrement, de procéder d'urgence à l'équipement prévu en block automatique de la ligne du littoral entre Cannes et Menton.

A l'équipement de ce tronçon doit être ajouté celui du tronçon Nice-Ville - Nice-Saint-Roch par lequel se fait la circulation des machines et du matériel vide entre la gare de Nice et le dépôt, et qui pendant la période du Congrès Eucharistique, sera utilisé pour dégager aussi largement que possible la gare de

Nice-Ville.

La réalisation des dispositions envisagées entraînerait une dépense de 26^M de francs environ.

En dehors des facilités de circulation que représente ce projet, il permettrait la suppression de 19 postes de block et de 69 aiguilleurs ou garde-signaux, soit une économie annuelle de l'ordre de 1,5 M.

Le Directeur du Service Central
des Installations Fixes.

10 MARS 1939

Adoube

14 mars 1939

324

QUESTION V

P.V. COURT

4°) Installation du block automatique entre Cannes
La Bocca et Menton et entre Nice-Ville et Nice-St-Roch
- Région Sud-Est - (26 millions).

Le Comité prend acte de la désignation de M. JACQUET,
comme rapporteur de cette question, inscrite à l'ordre du
jour de la séance du Conseil d'Administration du 15 mars 1939

STENO p. 35

M. LE PRESIDENT. Personne n'a d'observation à présen-
ter ? L'affaire viendra demain au Conseil d'Administration,
au rapport de M. JACQUET.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 14 mars 1939

V - Projets

- 4°) Installation du block automatique entre Cannes
La Bocca et Menton, et entre Nice-Ville et Nice-
St-Roch - Région Sud-Est - (26 millions).

CA

Le programme d'installations de 1959 (tirage du 5 Janvier
1959) comporte, à l'état E travaux complémentaires :

- 1° installations des us. sur le Hotel Joule Louis Eucharistique -
5 000 000 ₣ dont 3 000 000 ₣ en 1959
- 2° installations du block automatique lumineux entre Cannes et
Menton - 18 000 000 ₣ dont 8 000 000 ₣ en 1959

La note distribuée fait état d'une dépense de 25 000 000 ₣,
sans spécifier le montant de la dépense à engager en 1959,
mais, ^(il y a des renseignements) le profit perdu, non seulement l'installation du block
automatique lumineux entre Cannes et Menton, mais
de plus entre Nice-Nice et Nice - St-Roch, ce qui peut peut-être
expliquer la différence de évaluations -

Cd de J⁰ de 14 Mars

Projets

4° Installations de block automatique Cannes, Le Bocca et
Menton - Menton et Nice St-Roch.

Projets.

- 4° - Installation du block automatique
Cannes-La Bocca et Menton - Nice-ville
et Nice-St-Roch.

Le programme d'établissement de 1939
(tirage du 5 janvier 1939) comporte, à l'Etat
E, travaux complémentaires :

- 1°/ installations diverses sur le littoral
pour le Congrès eucharistique :
500.000 frs dont 300.000 frs en 1939
- 2°/ installations du block automatique lumi-
neux entre Cannes et Vintimille :
18.000.000 frs dont 8.000.000 en 1939

La note distribuée fait état d'une dé-
pense de 26 M. de frs sans spécifier le mon-
tant de la dépense à engager en 1939.

Mais il y a lieu de remarquer que le
projet prévoit, non seulement l'utilisation
du block automatique lumineux entre Cannes et
Menton, mais de plus entre Nice-ville et Nice-
St-Roch, ce qui peut peut-être expliquer la
différence des évaluations.

Projets.

- 4° - Installation du block automatique Cannes-La Bocca et Menton - Nice-ville et Nice-St-Roch.

Le programme d'établissement de 1939 (tirage du 5 janvier 1939) comporte, à l'Etat B, travaux complémentaires :

- 1°/ installations diverses sur le littoral pour le Congrès eucharistique :
500.000 frs dont 300.000 frs en 1939
- 2°/ installations du block automatique lumineux entre Cannes et Vintimille :
18.000.000 frs dont 8.000.000 en 1939

La note distribuée fait état d'une dépense de 26 M. de frs sans spécifier le montant de la dépense à engager en 1939.

Mais il y a lieu de remarquer que le projet prévoit, non seulement l'utilisation du block automatique lumineux entre Cannes et Menton, mais de plus entre Nice-ville et Nice-St-Roch, ce qui peut peut-être expliquer la différence des évaluations.

COMITÉ DE DIRECTION
du 14 MARS 1939 193

(Question N° V/4)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 15 MARS 1939 193

(Question N° V/3)

Région du Sud-Est

Installation du block
automatique entre
Cannes La Bocca et
Menton et entre
Nice-Ville et Nice St Roch

NOTE JUSTIFICATIVE

La circulation sur la ligne de la Côte d'Azur, dont le tracé n'est pas excellent, a toujours présenté des difficultés.

L'accroissement du mouvement des voyageurs, hivernants, baigneurs et touristes qui fréquentent la Côte d'Azur, tant en été qu'en hiver, a conduit à augmenter la charge des trains; dans la période des fêtes (Carnaval par exemple) de nombreux trains doivent être dédoublés.

Au surplus, pour faire face à la concurrence automobile et donner aux usagers le maximum de facilités, un service d'autorails, très chargé, a dû être superposé à la circulation normale des trains.

Les difficultés de circulation se trouvent particulièrement graves dans la section Cannes-Menton dans laquelle, à la circulation à grande distance, s'ajoute une circulation locale entre les grands centres de la Côte d'Azur. Les difficultés de circulation de cette Région provoquent des désheurements qui se répercutent sur tous les parcours, parfois jusqu'à Paris.

Depuis longtemps cette situation préoccupait les Services intéressés qui s'étaient finalement orientés

vers l'équipement de la ligne en block automatique, solution qui permet d'améliorer cet état de choses dans les conditions les plus économiques.

Cette installation du block avait été retenue par la Société Nationale lors de l'examen d'ensemble des projets de l'espèce parmi les plus urgents à réaliser.

Il n'a pas été compris au programme quadriennal en raison de l'urgence qu'il présente en fonction du Congrès Eucharistique de 1940.

Ce Congrès doit drainer sur la Côte, entre le 4 et le 8 Septembre 1940, un nombre particulièrement important de voyageurs: on envisage la possibilité d'un transport de 4 à 500 000 congressistes, ce qui représente 80 à 85 trains supplémentaires par jour. La nécessité de faire face à ces transports massifs entraîne l'obligation de réaliser un certain nombre d'installations et, tout particulièrement, de procéder d'urgence à l'équipement prévu en block automatique de la ligne du littoral entre Cannes et Menton.

A l'équipement de ce tronçon doit être ajouté celui du tronçon Nice-Ville - Nice-Saint-Roch par lequel se fait la circulation des machines et du matériel vide entre la gare de Nice et le dépôt, et qui pendant la période du Congrès Eucharistique, sera utilisé pour dégager aussi largement que possible la gare de

....

Nice-Ville.

La réalisation des dispositions envisagées entraînerait une dépense de 26¹ de francs environ.

En dehors des facilités de circulation que représente ce projet, il permettrait la suppression de 19 postes de block et de 69 aiguilleurs ou garde-signaux, soit une économie annuelle de l'ordre de 1,5 M.

Le Directeur du Service Central
des Installations fixes.

W. J. J. J.